

À afficher du 6 avril au 7 mai 2012  
en vertu des articles L 2121-25, L 2131-1 et R 2121-11  
du Code Général des Collectivités territoriales

## CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du : 29 mars 2012**

### PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le Conseil : 53

Présents : 45

Absent (s) : 0

Pouvoir(s) : 8

L'an 2012, le jeudi 29 mars, à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 16 mars 2012

Sont présents : Mme Dominique VOYNET, Mme Catherine PILON, Mme Florence FRERY, M. Daniel MOSMANT, M. Abdel Hafid BENDADA, Mme Agnès SALVADORI, Mme Muriel CASALASPRO, Mme Fabienne VANTEENKISTE, Mme Hélène ZEIDENBERG, Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Emmanuel CUFFINI, Mme Véronique BOURDAIS, M. Gilles ROBEL, Mme Claire COMPAIN, M. Claude REZNIK, M. Bassirou BARRY, Mme Denise NDZAKOU, Mme Halima-Samia MENHOUDJ, M. Nabil RABHI, M. Patrick PETITJEAN, M. Alain MONTEAGLE, M. Alain CALLÈS, M. Pierre DESGRANGES, Mme Jamila SAHOUM, Mme Joslène REEKERS, M. Lionel VACCA, M. Stéphane BERNARD, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Nouara MEKIRI, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, Mme Sophie GUZZELLI, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Dominique ATTIA, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Alexie LORCA

Absents donnant pouvoir : 8

M. Serge HAZIZA a donné pouvoir à M. Emmanuel CUFFINI, M. Bruno SAUNIER a donné pouvoir à M. Alexandre TUAILLON, M. Manuel MARTINEZ a donné pouvoir à M. Daniel CHAIZE, Mme Anne-Claire LEPRETRE a donné pouvoir à M. François MIRANDA, M. Stéphane GAILLARD a donné pouvoir à Mme Mouna VIPREY, Mme Murielle BENSALD a donné pouvoir à M. Jean-Jacques SEREY, M. Frédéric MOLOSSI a donné pouvoir à Mme Alexie LORCA, Mme Geneviève DE KERAUTEM a donné pouvoir à Mme Dominique ATTIA.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

À la majorité des voix, M. PETITJEAN Patrick, M. RABHI Nabil, M. SEREY Jean-Jacques ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19h00.

## APPROBATION DE PROCES VERBAL

1-1 : Séance du 24 mars 2012:

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Le report de l'examen du procès-verbal de la séance du 24 mars 2012 à la séance du 10 mai 2012.

### DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

**DEL20120329\_8 : Contrat régional, approbation du dossier de demande de subvention**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

30 voix pour

10 voix contre : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, M. Jean-Pierre BRARD, M. Cheikh MAMADOU

10 abstention(s) : M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSALD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

DÉCIDE

Article 1 : Accepte le dossier de demande de subventions dans le cadre du Contrat régional du Conseil régional d'Île de France

Article 2 : Autorise Madame la Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil régional d'Île de France.

**DEL20120329\_9 : Approbation du principe de la participation à la création de l'association de promotion du prolongement de la ligne 9 du métro**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

51 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le principe de la participation de la Ville à la création de « l'Association de promotion du prolongement de la ligne 9 du métro ».

**DEL20120329\_10 : Approbation et diffusion du DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

51 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui liste les risques majeurs de la commune et les moyens de s'en protéger,